

Département de la
Charente - Maritime

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROYAN

Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Honoraires de Me DUCOS
ADMR - Recours de
M. PAPEAU.

65053.

le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHÉ, MM. BENDER, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET BROTUREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLOM, STIPAL, TETARD, NARTEAU et BUJARD

Représentés : M. DOMEQ par M. de LIPKOWSKI
M. LANUSSE par M. MATRAS
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite des élections municipales du 14 Mars 1965, Monsieur PAPEAU, candidat de la liste "d'Union pour une Démocratie véritable pour la Paix et pour la Défense des Intérêts de la Population Royannaise" avait élevé une contestation envers l'élection de M. COLLE et celle de M. BENDER et introduit devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX deux recours en ce sens.

A la demande de M. Le Maire, Me R. DUCOS ADER, Avocat à la Cour, 60, Place des Martyrs de la Résistance à BORDEAUX a été chargé d'assurer la défense des élus devant ledit Tribunal.

Le Tribunal Administratif a rejeté les recours introduits par monsieur PAPEAU.

Me R. DUCOS ADER présente pour ses interventions devant ledit Tribunal un mémoire d'honoraires du montant de 500 F pour chacune de ces deux affaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé du rapporteur,

Vu les mémoires de Me R. DUCOS ADER,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du
20 mai 1965

DECIDE :

- de mandater à Me R. DUCOS ADER, Avocat à la Cour, 607 Place des Martyrs de la Résistance à Bordeaux, C.C.P. Bordeaux 33.98, la somme de mille francs (1 000 F) représentant le montant de ses honoraires pour ses interventions devant le Tribunal Administratif au sujet des recours introduits par M. PAPEAU contre l'élection de M. COLLÉ et celle de BLINER.
- que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 940, article 665 du Budget primitif 1965 "Relations publiques - Elections - Frais d'actes et de contentieux".

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

Pour EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué,



APPROUVÉ
ROCHEFORT-MER, le 1 JUIN 1965
Le Sous-Prefet,